

115⁰⁰

6,50m

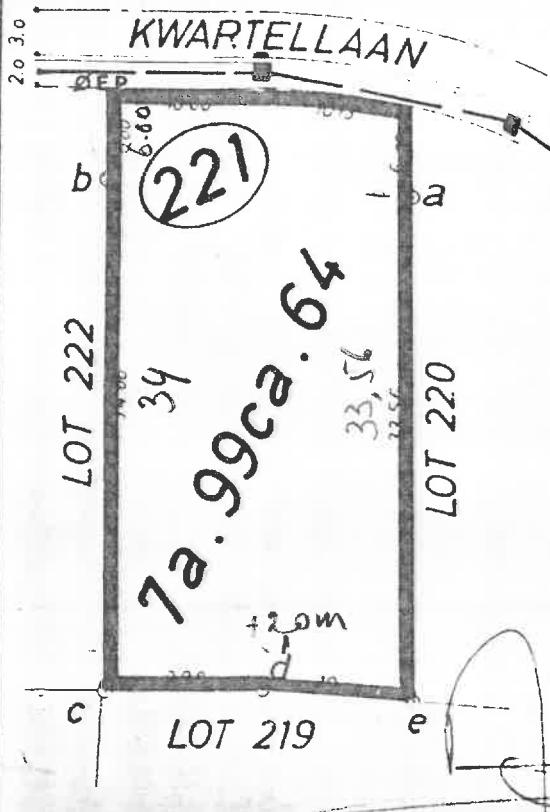
34^m

Province de BRABANT

221

Commune

467

de TERVUREN

Section F
partie n° ex 124c

G. J. de Wouters
8-8-1977
COPIE
échelle: 1 / 500

Je soussigné Guillaume de WOUTERS géomètre-expert immobilier, légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à Louvain , domicilié à Jette , 202 Bd. de Smet de Naeyer agissant à la requête de Monsieur le Comte Baedouin de Hemricourt de Grenne certifie avoir procédé au mesurage d'une parcelle de terre sise à TERVUREN, cadastrée Section F , partie ex 124/c étant le lot n°221 du lotissement de "ROBIANO" déclare lui avoir attribué une superficie de : SEPT ares NONANTE NEUF centiaires SOIXANTE QUATRE décimilliaries, (7a.99ca.64dma.).

BORNAGE : les points a, b, c, d, e du plan ci-dessus sont matérialisés sur le terrain par des bornes en résine synthétique "MONOBLOC" à tête tronconique avec bouchon de teinte rouge. Les points a & b sont situés à 6 m. de la limite à rue, les points c, d, e sont situés aux intersections des limites respectives.

TROTTOIR : ne fait pas partie de la propriété et mesure 2 m. de large, bordure de rue incluse. Ce trottoir doit être maintenu suivant une pente de 4%, ce qui situe le niveau de la limite de propriété à 8 cms. au-dessus de celui de la bordure de rue.

Dont procès-verbal, dressé à Jette le 22 septembre 1977 pour servir et valoir ce que de droit.



G. J. de Wouters